|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 8-10 juin 2011** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG11-1/4-F** |
| **28 mars 2011** |
| **Original: chinois** |
| Chine (République populaire de) | |
| EQUIPEMENTS radioélectriques: Questions de conformité et d'interopérabilité | |

# 1 Introduction

Dans sa Résolution 76 (Johannesburg, 2008), l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications demande un d'aider les pays en développement à identifier les possibilités de formation et de renforcement des capacités au niveau humain et institutionnel en matière de tests de conformité et d'interopérabilité. La Résolution 47 (Hyderabad, 2010) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en étroite collaboration avec les Directeurs du Bureau de la normalisation des télécommunications et du Bureau des radiocommunications, de procéder à une étude sur le terrain concernant la faisabilité économique et la nécessité de créer des laboratoires régionaux en vue de réaliser des essais de conformité et d'interopérabilité de systèmes fabriqués dans le cadre de Recommandations de l'UIT-R et de l'UIT-T. La Résolution 177 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications invite les Etats Membres à contribuer aux travaux de la prochaine Assemblée des radiocommunications qui se tiendra en 2012, pour que celle-ci examine et prenne les mesures appropriées qu'elle jugera nécessaires.

# 2 Discussions

En application de la Résolution 177 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT doit continuer de mettre en oeuvre les objectifs de la Résolution 76 (Johannesburg, 2008) et de la Résolution 47 (Rév.Hyderabad, 2010) ainsi que les recommandations du Directeur du TSB avalisées par le Conseil à sa session de 2009. Au nombre des projets détaillés, on peut citer une base de données sur la conformité pleinement opérationnelle ainsi que des études de faisabilité sur la mise en place du futur programme éventuel de marque UIT.

Certaines Recommandations de l'UIT -R, qui font partie intégrante des Recommandations de l'UIT, servent aussi de base pour les essais de conformité et d'interopérabilité des équipements ou systèmes de télécommunication/TIC ayant des fonctions de radiocommunication. En particulier, une série de Recommandations sur les interfaces radioélectriques des IMT a des incidences de portée mondiale. Dans le même temps, les Recommandations incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications font partie intégrante de cet instrument. Les Etats Membres ont l'obligation de faire en sorte que les équipements radioélectriques ou les stations d'émission soient conformes aux dispositions des Recommandations correspondantes. L'UIT -R a le devoir en particulier d'aider les pays en développement à procéder aux essais de conformité des équipements et systèmes de radiocommunication. La future base de données de l'UIT sur la conformité ou l'éventuel programme de marque UIT devraient tenir compte de ces préoccupations.

Certains Etats Membres ont déjà mis en place le système d'homologation pour les équipements de transmission radioélectriques et il apparaît que des normes élaborées par d'autres organismes de normalisation seraient plus indiquées pour procéder aux essais de conformité et d'interopérabilité des équipements ou des systèmes radioélectriques.

# 3 Propositions

Il est proposé d'avoir un débat approfondi sur ces questions à la réunion du GCR et de soumettre des recommandations au Directeur du Bureau des radiocommunications et aux commissions d'études. Cela facilitera la préparation de l'Assemblée des radiocommunications de 2012.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_